

[1725]

A

"RELATION [VON ABBE BEAT JAKOB ANTON ZURLAUBEN] DES MARQUES PUBLIQUES DE REJOUISSANCES QUE M. [CLAUDE-THEOPHILE DE BEZIADE] LE MARQUIS D'AVARAY AMBASSADEUR DU ROY [LUDWIG XV.] EN SUISSE A DONNE A SOLEURRE A L'OCCASION DU MARIAGE DE SA MAJESTE LES 17. 18. 19. ET 20. 7.^{BRE} [=SEPTEMBER] 1725 [- LUDWIG XV. HATTE AM 5. SEPTEMBER 1725 MARIA LECZINSKA GEHEIRATET -]"

"Les preparatifs pour le feu d'artifice, au quel M. l'Ambassadeur faisoit Travailler depuis long temp, n'ayant pû être fait avant le 17.^e 7.^{bre} ce ne fût, que ce jour là, que Son Excellence commença à donner des marques publiques de Rejouissances sur ce grand Evenement. la feste fût annoncée le matin par une salve de toutte l'artillerie [Solothurns], sa maison accompagnée d'une nombreusse deputation du conseil d'Etat de Soleurre, se rendit à la Maison de Ville [=Rathaus] (le Conseil assemblé) et fit la un tres bel discours à l'egard du Mariage de Sa Majesté avec la Princesse Marie fille du Roy S t a n i s l a u s [I. von Polen].

Après quelques moments d'Entretien avec les principaux Chefs, S.E. retourna à son hôtel [den Ambassadorshof] dans le même ordre, et avec le même Cortège et donna presque aussitôt Audience au Conseil d'Etat venu au Corp pour la remercier de la part, qu'elle venoit de Leur donner du Mariage du Roy. le Chef de La Republique [gemeint Schultheiss Johann Josef Wilhelm von S u r y] portant la parole, ce qu'il fit avec beaucoup d'eloquence, et de dignité.

A ij [=2] heures Elle se mit en marche pour se rendre à l'Eglise [=Stiftskirche St. Urs] precedée comme auparavant et accompagnée de tout le Conseil d'Etat, et d'un grand nombre d'officiers suisses au service de S.M., en sortant, Elle trouva la Bourgeoisie sous les armes rangée en deux lignes depuis la porte de L'hotel jusqu'au portail de l'Eglise, ou Elle fût reçue par le prevot [Johann Karl G l u t z] du Chapitre [des St. Ursen Stifts] au Chape, ainsy que les deux assistans, à la tête de tous les chanoines en habits de ceremonie, qui luy presente l'eau benite.

Après avoir antendû La messe, et Te Deum chanté par une belle Musique et au bruit tant de la Mousqueterie, que de L'artillerie, S.E. retourna chez Elle dans le même ordre, suivie de plûs de tout le grand Conseil ayant en suite donné audience au Clergé venu aussi au Corps pour La complimenter sur cet auguste Mariage, on se mit à table au nombre de 150 personnes, pendant 5 heures que dura le Repas, auquel Elle avoit fait inviter le petit, et grand Conseil,

le Chapitre. Les santé du Roy et de La Reyne furent celebrées plusieurs fois au bruit de toute L'artillerie. les mêmes Tables et quelqu'autres d'augmentation furent ensuite servies de nouveaux pour plus de 200 personnes de La Bourgeoisie, et ce Repas ne dura pas moins que Le premier.

Le Landemain 18.^e sur les 7 heures du soir M. L'ambassadeur, et Mad.^e L'ambassadrice [Catherine-Angélique F o u c a u l t] se rendirent aux flambeaux au Bord de la Riviere [die Aare gemeint] pour voir le feu d'artifice; on leurs avoit préparé à leur famille, et à leur Suitte une Tente fort vaste ouverte par le devant, et pour le petit, et grand Conseil, le Chapitre, et toutes les autres personnes de distinction des deux sexes des places égale.^t commodes.

L'Edifice, qui representoit le temple des Vertûs, étoit construit en quarré sur deux Bateaux, chaque façade de 20 pieds, et de hauteurs proportionnée, à chacune un portique ouvert de 10 pieds de haut, et de 5 de Large. Les Armes du Roy, et de La Reyne au dessus avec plusieurs ornements d'architecture à l'un et à l'autre côté de ces portiques une figure de hauteur plus qu'humaine represen.^t une vertu avec les symboles de ces principaux attributs, et une Jnscription ayant rapport au Roy, ou à la Reyne. cet Edifice, qui étoit borné au res de chaussée par une Balustrade de 5 pieds de Large, portoit une autre bâtiment de pare[i]lle structure, dont les dimentions étoient proportionnées au premier avec des portiques de meme, fermés par Toiles Tran[s]parantes, chargés d'Emblèmes, et de devises convenables au sujet de La feste. Ce second Edifice étoit entouré d'une galerie qui se terminoit au Batiment de dessous, et couronné d'un autre de sa propre largeur, le tout peint avec gout. des deux côtés de ce second Etage s'élevoit deux piramides de 15 pieds de haut sur leurs pieds d'esta... [?] de 4 [?]¹ chargés des Chiffres du Roy, et de La Reyne Couronnés de fleurs de Lis sans nombre à fond d'azare, chaque piramide portant à son sommet un soleil en ardifice, et entre deux les armes de Leurs Majestés de même, qui s'illumirent tout à coup, ainsy que les deux soleils par la fusée à la quelle S.E. mit le feu de l'Endroit, ou elle étoit assise.²

oultre ce Batiment Jlluminé en dedans par un très grand nombre de Lampeaux, et en dehors par des pots à feu, il y avoit un bateau chargé de pieces d'artifice pour l'eau, et de L'autre coté de La Riviere à l'opposite plus.^{rs} mortiers, qui ne cesserent, pendant une heure, que le feu dura, de jetter des Bombes, qui eclattant en l'air, firent un fort bel effet; on tira aussy du même endroit. quantité de grosses fusées, entre les quelles il y en avoit de poid de 15 livres, dont le bruit joint à ce luy du Canon, que ne cessa pas non plus de tirer,

contribua beaucoup au plaisir, le tout ayant reussit parfaitement. Après le feu S.E. retourna chez Elle a pied avec toute sa suite accompagnée des principaux de l'Etat; en entrant dans la Cour [des Ambassadorshofes], ils trouverent L'hotel Jlluminé du haut Jusqu'en bas de plus [de] 7000 Lampions. Independamment d'une piramide au milieu de 40 pieds de haut, qui en étoit chargée iusqu'au sommet, d'ou volligeoit un Etendard aux armes du Roy, et de La Reyne. Les 4 façes de la Bare contenant autant de'Emblemes toutes Convenables au sujet de La feste. Mad.^e L'ambassadrice ayant fait Jmiter [=inviter] Les Dames à souper et Leurs Excellences ayant Retenües tous ceux qui les avoient accompagnés au feu, et reconduit, il y a eu 6 Tables de 20 et 15 couverts toutes remplies et egalem.^t bien servies; Le Repas dura jusqu'après de minuit, que le Bal Commença. L'appartement à côté de la salle, ou l'on dansoit etoit rempli de tables couvertes de toutes sortes de rafraichisemens, Liqueurs, confitures seches et Liquides. le Bal dura jusqu'a 4 heures. Le mercredi 19.^e S.E. reteint a diné plus.^{rs} personnes tant de La ville, qu'etran-gers et il y eut 3 Tables de 15 couverts.

à deux heures S.E. se rendit dans une Maison qui luy avoit été preparée dans la grande rüe [=Hauptgasse?], d'ou Elle pouvoit voir commodement les differentes fontaines de Vin blanc et Rouge, qu'on y avoit faites par ses ordres et qui coulerent Jusqu'à la nuit, et du Balcon ou Elle étoit, Elle jetta de L'or, et de L'argent au peuple à plus.^{rs} Reprises. pendant [ce temps] M.^e L'ambas-sadrice et les principales personnes de sa suite en jettoient de toutes les Croissés, ce qui dura assés Long temp, et avoit attiré un nombre si prodigieux de Gens de La Campagne [=Untertanen], que la Ville pouvoit en peine les contenir.

Leurs Excel.^{ces} donnerent en suite un concert de Musique francoise, et Ita-lienne dont la parfaite Execution fit beaucoup de plaisir.

Le jeudi 20.^e M.^r L'ambassadeur fit à donner [à] toutes les confrairies [=Bru-derschaften] de la ville, et aux communautés Religieuses d'hommes, et de fil-les une somme d'argent proportionnée à la quantité de personnes, dont Elles sont composées, avec cela de grandes Largesses aux pauvres, a la Bourgeoisie qui avoit étée sous les armes aux Canoniers, et a tous Les gens, qui ont etés employé à cette feste à la quelle M.^{rs} [Schultheiss und Rat] de Soleure ont contribués de tres bonne grace de leur artillerie, on ne vît jamais plus de joye ny plus de demonstration de Respects et de zèle qu'il en parût pour leurs majestés danss cette occasion."

1)

rieda d'estau de charges

2) Es folgt eine ganze leere Seite (389); möglicherweise Platzaussparung für weitere Beschreibungen.

AH 78, 380-395 - Seiten 380, 381, 389, 394 und 395 leer

99

[v. 1663] C

"REGULA JURIS"¹

1) Diese Sammlung römischer Rechtssätze, die vermutlich der Zuger Stadt- und Amtsrat *B e a t II.* Zurlauben zusammengetragen hat, und auf deren Wiedergabe wir hier verzichten müssen, enthält u.a. Zitate aus Werken der römischen Juristen *Domitius U l p i a n u s*, *Sextus P o m p o n i u s* und *Julius P a u l u s*.

In lat. Sprache - AH 78, 396-397

100

1692 Juni 14., Abtei Einsiedeln

A

SCHREIBEN VON ABT RAPHAEL [GOTTRAU] AN [DEN] LANDESHAUPTMANN [DER FRÉIEN AEMTER] UND STATTHALTER [VON STADT UND AMT ZUG, BEAT KASPAR ZURLAUBEN]

"Von meinen beyden Lieben Patribus so ich iüngsthin Zue der in ... Lucern gehaltenen ... Conferenz [der V kath. Orte sowie von kath. GL vom 9.-11. Juni 1692]¹ wegen bekant=Münsterlin[g]ischen Geschäfts [- Streitigkeiten des Klosters Münsterlingen mit dem Abt von Einsiedeln, der Visitor von Münsterlingen war -]² abgefertiget, hab ich bey abgelegter relation vernomen, wie Treüweifferig der herr Landtshaubtman Jhme Mein, undt Meines Gottshauses respect, Ehr, und Rächt angelegen sein lassen deswegen ich dem selben hiermitt dienstfreundtlichen danck erstatte, Jhme umb die Continuation seines gueten Willens ersuochende, auch darbey dass ich hinwiderumb Zue allen begebenhaiten einem so lieben herren undt Freündt, meine auffrichtige Freündtschafft, mitt angenehmen dienstgefälligkeiten Zue Contestieren geneigt sein werde, Versichern thun. Weilen nun auch bekanter massen der Recess oder Abschiedt [von Luzern] nach dem Willen undt Jntention der mehrerern herren Ehren Gesanten über be-